Publié sur (http://pol-ville.cget.gouv.fr)

LAVAL : accompagnement individuel en santé

Accompagnement individualisé en santé pour des publics très isolés des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le soutien d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale d'Aid' a dom vient consolider le maintien dans les soins et le maintien à domicile.

Thème(s):	Santé
Public ciblé:	habitants des quartiers

Trois raisons pour présenter l'action:

1) un partenariat exemplaire,

2) l'aide au maintien à domicile du public isolé,

3) l'accompagnement individuel.

Descriptif de l'action:

L'action s'inscrit dans la mission Santé du contrat de ville en soutien à l'accompagnement individualisé mené par l'infirmière coordinatrice du Conseil local de santé mentale (CLSM), auprès de publics très isolés, en rupture de soins, et souvent non demandeurs. Cette infirmière travaille en partenariat avec l'ensemble des partenaires (travailleurs sociaux du conseil départemental, animateurs des collectivités, bailleurs sociaux, médiateurs, hôpital, CMP, Maison des Ados, organismes de tutelles, usagers, etc). C'est à partir de cette mission globale, qui a débouché sur la signature du conseil local de santé mentale en 2017, que l'action s'inscrit en complément de l'accompagnement mené par le contrat de ville.
Lorsque le lien a été recréé par le CLSM, qu'un parcours de soins est engagé, la coordinatrice peut solliciter le soutien d'une TISF (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale) d'Aid'a dom pour consolider le maintien dans les soins et le maintien à domicile. L'association peut intervenir à ce titre que lorsqu'il y a absence de prise en charge par le droit commun : par exemple, le temps de l'instruction d'une demande MDA, l'attente d'une commission au titre du RSA, du versement RSA, etc).
L'intervention des TISF est sollicitée pour faire évoluer favorablement une problématique santé (éviter les complications, hospitalisations, assurer les rendez-vous médicaux et spécialistes). Il s'agit bien de consolider l'adhésion à un parcours de soins ou de veille.
Ce besoin est très largement identifié au titre de la politique de la ville, par l'agence régionale de santé, l'Etat, l'ensemble des travailleurs sociaux sur le territoire... L'action est menée en lien et cohérence avec le CLSM de l'agglomération Lavalloise et le PTSM de la Mayenne.

Plus d'informations